

Paris, le 23 octobre 2006

**L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les activités de la société
SOUTHERNCROSS MERGERS AND ACQUISITIONS**

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les activités de la société SOUTHERNCROSS MERGERS AND ACQUISITIONS qui démarché par téléphone des investisseurs français pour leur proposer le rachat de titres négociés sur le marché OTC, à des cours très avantageux, moyennant le paiement préalable d'une commission appelée généralement « Legend Removal Fee ». Aucune assurance n'est donnée aux investisseurs de recevoir le produit de la prétendue vente des titres.

L'AMF signale que la société SOUTHERNCROSS MERGERS AND ACQUISITIONS n'a été ni autorisée à faire du démarchage ni agréée pour exercer l'activité de prestataire de services d'investissement en France. Elle a, par ailleurs, déjà fait l'objet d'une mise en garde par la Finansinspektionen auprès des investisseurs suédois, le 1^{er} septembre 2006.

Par conséquent, l'AMF recommande la plus grande prudence aux investisseurs qui seraient sollicités.